

FICHE D'INSCRIPTION SAISON 2024-2025

(Remplir en lettres majuscules)

Nom :
Prénom :
Né(e) le : ___/___/___ **à :**
Email:.....
Tél. domicile :..... **Tél. portable:**
Adresse :.....
Code postal : ___/___/___ **Ville :**
Personne à prévenir en cas d'urgence :.....
Tél. Port:..... **Email:**
Grade à l'inscription :..... **Date d'obtention du grade :**
Passeport à l'inscription : oui - non **Certificat médical :** Passeport - Feuille libre

Adhésion :

Montant de l'adhésion :

Eveil Judo (2019-20): 240 € **Mini-Poussins (2017-18): 265 €** **Poussins-Benjamins (2016-13): 265 €**
 Minimes-cadets-juniors-seniors-vétérans (2012 et avant): 300 € **Taïso : 240 €**€
(Ces tarifs comprennent la licence-assurance FFJDA (41 €), la cotisation Omnisports (16 €) et les cours de Judo)
 Passeport sportif (sauf si déjà acheté et hors éveil judo et Taïso) : 8,00 € 8,00€ / 0,00€
 Réduction Multi-adhésion -€
Total:.....€

Paiement de votre cotisation (Partie réservée au CAM judo)

Mode de paiement : Espèces (reçu N°.....) Chèque Chèques Vacances

Détails paiement :

Autorisations et décharges parentales:

Je soussigné (e)

- Autorise mon fils ou ma fille à quitter seul (e) le lieu d'entraînement ou de compétition et cela sous ma responsabilité
 Oui Non
- Autorise le CAM de Bordeaux à diffuser des images prises dans le cadre de l'activité sportive par voie de presse, sur le site internet du Club et sur les réseaux sociaux
 Oui Non
- Autorise les dirigeants de la section à prendre toutes les mesures utiles en cas d'accident y compris hospitalisation ou intervention chirurgicale (sur avis médical)
- Reconnaît avoir été informé de l'intérêt que présente la souscription d'un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut exposer l'adhérent. La section tient à sa disposition différentes formules d'assurances.

Règlement d'inscription :

1. L'adhésion CAM OMNISPORT implique l'approbation des Statuts du Club et de son Règlement Intérieur, consultables au Siège. Elle implique des droits et des devoirs.
2. L'adhésion n'est effective qu'après présentation d'un certificat médical, obtenu chez un médecin traitant ou au Centre de Santé, et du règlement de la cotisation annuelle.
3. Aucun enfant mineur ne sera inscrit sans autorisation parentale.
4. La responsabilité du Club n'est engagée que lorsque les parents ou le représentant légal ont confié l'enfant à l'animateur responsable du cours, sur le lieu d'entraînement ou de convocation pour une compétition, ou s'ils ont signé une décharge. Les modalités particulières concernant les transports lors de déplacements sportifs sont précisées lors de la convocation à la dite compétition.
5. L'absence d'un animateur entraînant l'annulation des cours sera annoncée par voie d'affiche sur le lieu de l'entraînement, sauf cas de force majeure.
6. Aucun enfant mineur ne peut quitter, seul, le lieu d'entraînement ou de compétition si les parents ou le représentant légal n'ont pas signé d'autorisation.
7. L'absence répétée, non justifiée, d'un enfant fera l'objet d'une information aux parents ou au représentant légal.
8. Une bonne tenue, le respect des personnes et du matériel sont de règle au sein du Club. Tout membre se faisant remarquer par une mauvaise conduite ou des propos incorrects, lors des entraînements ou des déplacements, pourra faire l'objet de sanctions, conformément aux dispositions de l'article 6.1 du règlement intérieur du Club.
9. Les adhérents engagés en compétition devront, après un arrêt maladie supérieur à 3 semaines, présenter un certificat médical les autorisant à reprendre le sport.
10. Les informations contenues dans cette fiche d'inscription sont susceptibles d'être informatisées conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Le signataire de la présente dispose d'un droit d'accès et de rectification sur ce fichier pour ce qui le concerne.

Lu et Approuvé le
 (Signature)